

DÉLIBÉRATION N°2024-05-21-33
CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2024
Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Prix de la coupe de bois 2024 pour l'affouagiste

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la délivrance de la coupe de bois dans la parcelle n°3 de la forêt communale ainsi que pour les conditions de l'affouage.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 le prix de la coupe de bois était fixé à 90 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix de la coupe distribuée en 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** de fixer le prix de la coupe de bois de 2024 à 100 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 6 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Le Maire
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 24 MAI 2024
Affiché le 24 MAI 2024